

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

09 DEC. 2025

UNIVERSITE M'HAMED BOUGARA BOUMERDES  
NIF : 0998 3501 900 4030



**AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU CONTRAT**

L'Université M'hamed BOUGARA Boumerdès ,informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à **LA CONSULTATION N°11/UMBB/2025**, relative à « **Acquisition D'équipements Scientifiques Pour Le Renforcement Des Travaux Pratiques Pour Les Filières LMD Au Profit De L'université De Boumerdes (Tranche 1) Lot N° 12 : Matériels Pour Travaux Pratiques De L'ISTA (Institut Des Sciences Techniques Et Appliquées)** », lancée en date du **18/11/2025**, que la procédure d'évaluation et d'analyse des offres conformément aux critères prévus dans le cahier des charges a donné les résultats suivants :

Désignation du projet	Soumissionnaire retenu (Mieux Disant)	Montant de l'offre en TTC	Délais	Note technique/60	Note financière /40	total /100
<b>Acquisition D'équipements Scientifiques Pour Le Renforcement Des Travaux Pratiques Pour Les Filières LMD Au Profit De L'université De Boumerdes (Tranche 1) Lot N° 12 : Matériels Pour Travaux Pratiques De L'ISTA (Institut Des Sciences Techniques Et Appliquées)</b>	<b>SARL ESLI NIF: 000216001944981</b>	<b>5 952 047,99</b>	<b>150 jours</b>	<b>58.74</b>	<b>40</b>	<b>98.74</b>

Conformément à l'article **82** du Décret Présidentiel n° **15-247** du **16/09/2015** portant Réglementation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public, les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures , offres techniques et financières sont invités de se rapprocher du Service Contractant au plus tard dans **trois (03) jours** à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire du contrat dans le site web de l'université [www.univ-boumerdes.dz](http://www.univ-boumerdes.dz) , pour leur communiquer ces résultats par écrit.

Suivant aux dispositions de l'**article 56** de la loi n° **23-12** du **05** août fixant les règles générales relatives aux marchés publics et l'**article 82** du Décret Présidentiel n° **15-247** du **16/09/2015** portant Réglementation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public , les soumissionnaires qui contestent le choix opéré par le Service Contractant dans le cadre de la présente consultation, peuvent introduire un recours auprès de la Commission Sectorielle des Marchés Publics dans un délai de **dix (10) jours** à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire du contrat dans le site web de l'université [www.univ-boumerdes.dz](http://www.univ-boumerdes.dz) ; Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant,